Fascicules N° 117 - 118 - 119
2eme Semestre 2003

ISSN 0220-3543

G.R.E.C.

Fête du 30eme anniversaire
(au bord du Salagou) 23 juin 2003

Bulletin du Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais

(Revue culturelle de la Moyenne Vallée de l'Hérault)

La visite pastorale
de PLANTAVIT DE LA PAUSE à Clermont

Dans l'article que j'avais écrit pour le bulletin du G.R.E.C. au 2e semestre 1999, intitulé **"Clermont-L'Hérault.** *Eglises et chapelles, des origines jusqu'à la Révolution"*, j'avais, à plusieurs reprises, évoqué la visite pastorale, faite en 1 631 par l'évêque de **Lodève**, PLANTAVIT DE LA PAUSE, à la paroisse de **Clermont**. Mon ami Jacques BELOT, m'avait alors demandé si je pouvais rédiger un nouvel article sur cette visite. J'avais répondu par l'affirmative. Je reconnais avoir quelque peu tardé à le faire, mais voici maintenant ma promesse remplie !

C'est un devoir important de la charge épiscopale que de faire la visite des communautés de fidèles rassemblés en un lieu déterminé sous le nom de paroisses. Le concile de **Trente**, tenu de 1545 à 1563 pour réaliser la réforme de l'Eglise Catholique, enjoignit aux évêques de faire la visite de toutes les paroisses de leur diocèse d'une manière systématique et régulière (Session XXIV canon III). L'usage s'établit de la faire tous les quatre ans. Actuellement, la dernière édition du code de droit canonique (1 983) déclare : *"L'évêque a l'obligation de visiter son diocèse chaque année soit en totalité soit en partie, de telle sorte que chaque cinq ans tout le diocèse soit visité (*canon *396)"* Et il poursuit : *"La visite épiscopale concerne les personnes, les institutions, les choses et les lieux sacrés qui sont compris dans les limites du diocèse (*canon *397)"*

PLANTAVIT DE LA PAUSE nommé à l'évêché de **Lodève** en 1 625 trouva un diocèse à l'abandon et ruiné tant au spirituel qu'au temporel. Il se mit aussitôt à la tâche, mais ce n'est qu'à la fin de l'été 1 631 qu'il lui fut possible de faire la visite pastorale des paroisses du diocèse. Le recueil original des procès-verbaux de cette visite, longtemps conservé dans la bibliothèque du Grand Séminaire de **Montpellier**, a disparu. Une copie manuscrite avait été faite en 1 873 par M. LUGAGNE de **Lodève** : elle est aujourd'hui conservée aux Archives Départementales de **l'Hérault** sous la cote G 4436.

C'est le 14 septembre 1631 que l'évêque vint à **Clermont** pour y faire la visite prescrite par les règlements ecclésiastiques. Le procès-verbal commence à la page 161 et s'achève à la page 185 de la copie de M. LUGAGNE qui nous assure en avoir reproduit le texte exactement. En ce qui me concerne je le citerai tel quel, mais pour une bonne compréhension, tout en gardant l'orthographe de l'époque, je compléterai les mots en abrégé et j'ajouterai les signes de ponctuation qui n'existent pas la plupart du temps. De même, je donnerai entre parenthèses l'orthographe actuelle et la signification de certains mots qui ne seraient pas compris aujourd'hui par la plupart des lecteurs. J'ai cru bon, également, de regrouper sous un même titre des citations qui se trouvent d'une manière diffuse dans le texte, mais qui se rapportent à un même objet.

L'Eglise

Le procès-verbal de la visite pastorale de **Clermont** s'ouvre par ces mots *"L'église paroissiale de la ville de* **Clermont** *est dédiée aux apôtres S. Pierre et S. Paul et s'en célèbre la fête le 25 janvier jour de la conversion de S. Paul."* L'indication de la titulature de l'église aux apôtres Pierre et Paul pourrait nous surprendre au premier abord vu que, habituellement, il n'est question que de saint Paul, mais il ne faut pas oublier que dans la liturgie de l'église catholique, les deux apôtres sont inséparables et lorsque, avant le concile de Vatican II, on célébrait une fête particulière à l'un (comme à **Clermont** la conversion de saint Paul) après l'oraison propre à cette fête, on faisait mémoire de saint Pierre par une oraison qui lui était propre. Inversement, il en était de même pour une fête particulière à saint Pierre, comme par exemple la chaire de saint Pierre le 18 janvier (je signale que la récente réforme de la liturgie a supprimé cette commémoration). A la vérité, l'église paroissiale de

©Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais (G.R.E.C.) : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Clermont est bien dédiée à saint Paul dans l'épisode de sa conversion sur le chemin de **Damas** et fêtée le 25 janvier.

Cette église n'est pas décrite dans son style architectural (ce n'est pas le but d'une visite pastorale), mais seulement dans son état matériel. *"L'église est grande, ancienne et de belle structure, rebâtie à neuf depuis environ 30 ans en laquelle il y a 12 chapelles."* Il ne faut pas prendre à la lettre l'expression "rebâtie à neuf", il s'agit tout simplement de la restauration de l'édifice après les assauts subis lors des guerres dites "de religion" ! Pour cela je renvoie à l'ouvrage de Paul TAURAND, récemment paru : " *Si l'église Saint Paul m'était contée p. 65-67* ". Mais si le gros œuvre avait été repris une trentaine d'années auparavant, il y avait encore beaucoup à faire. "*A besoin (l'église) d'être pavée et recouverte sur les chapelles et voûtes basses (voûtes des bas-côtés), la grande voûte (celle de la nef) l'ayant été depuis peu. Ont besoin les dites chapelles d'être rebouchées (sans doute reblanchies) et ornées de tout ce qui se trouvera nécessaire pour y pouvoir célébrer convenablement."* Comme cela a été le cas pour toutes les églises prises par les troupes protestantes, le mobilier liturgique a beaucoup souffert. Il faut donc le reconstituer. Outre celui des chapelles, il est question "*d'un tabernacle autre que celui qui y est avec un pavillon"* : il s'agit du tabernacle pour la réserve eucharistique qui "*repose continuellement dans un petit tabernacle au grand autel devant lequel il y a une lampe de cuivre blanchie à façon d'argent."* Mais nous pouvons regretter que le "grand-autel" ou maître-autel ne soit pas décrit. Il est aussi question de faire établir des "*fonts baptismales lesquelles seront mises proche la chapelle S. Antoine"* Cette chapelle était située dans le bas-côté gauche tout de suite après le porche établi sous le clocher en allant vers le fond de l'église.

Si le mobilier a souffert, les objets et ornements pour le culte n'ont pas été épargnés. Dans l'inventaire qui en est dressé, il est question "*d'un calice d'argent de 30 livres, plus un beau St Ciboire et un porte dieu d'argent ; (il s'agit de la custode servant à porter le viatique aux malades) plus une croix d'argent pour porter en procession, le tout fait de nouveau (c'est-à-dire récemment acquis) ; plus six chandeliers, quatre en cuivre jaune et deux en bois. Plus quatre nappes d'autel et deux de communion, communes et forts longues, qui occupent tout le tour du cœur de l'église. Plus six aubes, dix ou douze chasubles vieilles ou bonnes, deux pluvials (chapes), un poile (dais) à deux bastons pour porter le St Sacrement au malade. Il y a derrière le grand autel un revestiaire qui avance hors l'église (la sacristie) où se conservent les dits ornements dans un coffre... et un autre (coffre) pour les titres et documents... Plus il y a deux autres coffres ou se conservent les cierges, ornements et livres des confrères du St Sacrement et des cardeurs. Plus un grand livre de chant et un petit antiphonaire."* Comme on peut le constater, c'était encore la pauvreté en fait de mobilier, livres et ornements liturgiques.

Par contre, bonne nouvelle, "*il y a cinq cloches au clocher de la dite église, lesquelles sont en bon état et sont entretenues de cordes par l'escapoulier (mot occitan qui veut dire surveillant, gardien), qui prend pour cet effet et pour son entretènement (entretien) de chaque sonnerie de clas (glas) pour les petits enfants 8 sous et 16 pour les grandes personnes, moyennant quoi est obligé à faire toutes les sonneries des processions générales et pour les orages, et faire sa demeure pour la garde de la dite église".* L'escapoulier qui devait à la fois sonner les cloches et garder l'église n'était payé que pour les sonneries d'obsèques mais elles étaient relativement nombreuses pour une population de 6 000 catholiques environ, la mortalité tant infantile que d'adultes étant beaucoup plus élevée alors qu'aujourd'hui. En compensation il était vraisemblablement logé dans l'édifice lui-même, mais où ? cela est bien difficile à dire. Etait-ce dans la salle du clocher au-dessus du porche ?

Le Clergé

La paroisse de **Clermont** avait à son service quatre prêtres et un clerc "*Est servie (l'église paroissiale) par un prieur qui est obligé de tenir trois prêtres et un clerc".* Le prieur est l'équivalent de ce que nous appelons aujourd'hui le curé, c'est-à-dire selon la signification du terme latin, celui qui a la charge de la paroisse, ou comme l'on dit encore aujourd'hui, le responsable de la paroisse. Ce prêtre est nommé directement par l'évêque, on disait alors que sa nomination était *à la collation de l'évêque*, ce qui n'était pas le cas dans toutes les paroisses (cf.ALZIEU Gérard, *les églises de l'ancien diocèse de* ***Lodève***, p. 26-30). Il avait pour l'assister dans sa

©Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais (G.R.E.C.) : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

tâche trois autres prêtres qui portaient le titre canonique de "vicaires secondaires". Enfin il y avait un "clerc" c'est-à-dire un membre du clergé appartenant aux ordres inférieurs ou mineurs tels que portier, lecteur ou acolyte dont l'office consistait à assister les prêtres dans les célébrations liturgiques. Ces trois prêtres et le clerc étaient à la charge du prieur-curé qui leur versait un traitement fixé par les ordonnances épiscopales.

Il est légitime de se poser la question : quelles étaient les sources de revenu qui permettaient au prieur-curé de vivre et de fournir un traitement à trois prêtres vicaires et à un clerc ? Essentiellement la dîme et subsidiairement les offrandes des fidèles pour les services religieux. La dîme consistait en la dixième partie des fruits de la terre et de la chair des animaux comestibles.

Dans la Bible, la dîme se présente comme un impôt sacré que les fidèles doivent acquitter en faveur du clergé. Cette pratique fut reprise à son compte par l'Eglise : dès le IVe siècle elle est considérée comme une obligation de conscience ; à l'époque carolingienne elle est rendue obligatoire par la loi civile. Elle perdurera en **France** jusqu'à la Révolution de 1 789. Le procès-verbal de la visite pastorale nous indique comment était réparti le produit de la dîme dans la paroisse de **Clermont** entre l'évêque et le prieur-curé. *"Et a (le prieur-curé) pour son droit, premièrement sur la dis me qui nous (c'est l'évêque qui parle) appartient de toute ancienneté, de (sur) sept cestiers (le cestier ou sétier est une mesure de céréale) les trois, les autres quatre nous demeurant, de toutes sortes de graines. Plus pour le vin la troisième partie et de l'huile de mesme et du foin semblablement. Plus prend seul la dîme du carnenc (la chair des animaux) sans que nous y prenions rien"*
Mais nous aimerions savoir à combien se montait le revenu de chaque catégorie de produit ce qui nous aurait permis de savoir quel était le montant de la dîme à **Clermont** pour l'évêque et pour le prieur-curé.

A l'époque de la visite pastorale (1 631) la paroisse n'a plus de presbytère pour loger le clergé. *"Il y a quand à présent aucune maison presbytérale pour avoir été anciennement ruinée aux premières guerres (de religion) et avoir été le fonds d'icelle occuppé par les pénitents blancs et gris".* Ce presbytère était situé sur le flanc sud de l'église. Le jardin dont il est également question au sujet du prieur *"jouist de plus d'un jardin clos joignant l'église"* était-il adjacent au presbytère ?. Aucune précision n'est donnée sur son emplacement. De ce fait, le prieur se trouvait dans l'obligation de louer une maison pour s'y loger ; aussi refusait-il de donner vingt livres qu'il devait verser chaque année à l'œuvre de l'église tant que la commune ne lui aurait pas procuré un nouveau presbytère.

Les finances paroissiales

La dîme, dont nous venons de parler à propos du clergé, n'avait pour but que de satisfaire aux besoins matériels du clergé. Pour l'entretien du bâtiment de l'église et pour pourvoir aux frais du culte, il existait d'autres moyens de financement.

Il y avait d'abord "l'Œuvre de l'église", une caisse destinée à pourvoir aux frais d'entretien de l'édifice ecclésial et administrée par des fidèles choisis qui prenaient le nom d'*ouvriers*. Ses revenus qui étaient fixes étaient fournis par ceux que l'on appelait les *décimateurs*, c'est-à-dire ceux qui empochaient le produit de la dîme, à **Clermont**, l'évêque et le prieur-curé : *"l'Œuvre de la dite église consiste en la somme de cinquante livres qui se prennent sur la disme dont nous (l'évêque) en payons effectivement trente et le prieur les autres vingt."* Cinquante livres, ce n'était pas beaucoup pour faire face aux frais du culte et surtout pour entretenir un tel édifice en aussi bon état que possible. C'est pourquoi prieur et ouvriers se préoccupaient de trouver des ressources supplémentaires pour l'Œuvre de l'église. Durant la période des guerres religieuses et civiles qui s'ensuivirent, les consuls avaient pris une partie du petit cimetière qui se trouvait *"au devant la porte du clocher"* (s'étendant de la porte nord de l'église jusqu'à la porte de la ville qui lui faisait face) pour *"y faire un corps de garde"*. A l'époque de la visite pastorale, il *"sert à présent de demeure et habitation à un locataire depuis un an seulement, qui en donne xv livres de rente"*. L'évêque décide : *"lesquelles 15 livres appartiendront d'ores en avant à l'Œuvre de la dite église..."*

Dans le même ordre d'idée, le procès-verbal mentionne *"sera noté par (pour) mémoire, que depuis 25 ans ou environ, les consuls et habitants de la ville baillèrent à pension perpétuelle de 29 à 30 livres à* Durand BONNEL, *habitant du dit* **Clermont**, *la cave (cavité) ditte del pourquié, autrement (dit) la*

©Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais (G.R.E.C.) : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

fosse de la ville (il s'agit du fossé situé en avant du rempart) depuis la porte de S. Paul à celle de Rougas, employables aux réparations et entretenement (entretien) des bâtiments de la dite église pour servir à jamais de fonds de ressources à la dite Œuvre" Mais le seigneur de **Clermont** avait fait opposition, ce qui avait empêché la réalisation de ce projet. Il semble que sur l'intervention de l'évêque, la situation se soit débloquée et que le seigneur ait fini par accepter "*que la dite rente alla au profit de la dite Œuvre"*

Toujours dans le même sens, une proposition est faite à l'évêque. *"Sur l'advis qui nous a été donné, que derrière le chœur de la dite église, au lieu appelé la barbacane, on pourrait bailler par inféodation tout cet espace qui est depuis la chapelle S. Jean jusqu'à l'avant du revestiaire (sacristie) pour en faire une rente perpétuelle au profit de la dite œuvre pour y faire de petites loges ou boutiques, aurions ordonné que le tout sera communiqué aux consuls de la dite ville, le prieur appelé pour (cela) ; après leur advis prins (pris), en ordonner ce que nous adviserons au profit de la dite Œuvre".*

Comme on le voit, il s'agit, moyennant une redevance annuelle, d'attribuer à des commerçants l'espace depuis la chapelle Saint-Jean jusqu'à la sacristie pour y aménager des boutiques adossées aux murs de l'église, ce qui se faisait alors couramment. Nous ne savons pas si ce projet a abouti. Ce qui ressort de toutes ces démarches pour la plupart couronnées de succès, c'est le souci que l'on avait alors à **Clermont** de trouver des ressources pour l'entretien et la restauration de l'église après la période calamineuse des guerres civiles, dites de religion, qui l'avaient laissée dans un piètre état (Voir l'ouvrage de Paul TAURAND p. 65-67).

Il y avait ensuite "les bassins". Ce mot désignait les plateaux de quête que l'on présentait aux fidèles à l'église pour recevoir leurs offrandes. Le produit de ces "bassins" servait à financer diverses œuvres de piété ou de charité. "*Il y a sept bassins dans la dite église, savoir celui du St Sacrement, de Notre Dame, du St Esprit, du Purgatoire, du drap des pauvres, des pauvres honteux et du cierge pascal, les deniers desquels s'emploient à l'entretènement (entretien) du luminaire, ornements et services des chapelles susmentionnées".* Les fidèles qui s'occupaient de gérer ces différentes caisses prenaient le nom de "*bassiniers*".

Ouvriers et *bassiniers* devaient, en principe, rendre compte de leur gestion chaque année en présence du prieur et des consuls. L'évêque, averti que les uns et les autres *"n'ont point rendu compte longtemps y a, ordonne que le prieur leur fera rendre compte, les consuls appelés, pour employer les deniers qui en proviendront à l'effet des dits bassins ; et d'ores en avant (dorénavant) sera soigneux le dit prieur de faire rendre compte en la forme que dessus tous les ans."*

Les chapelles de l'église

Comme je l'ai déjà signalé plus haut, le procès-verbal indique que l'église paroissiale comporte douze chapelles. Certes le mot chapelle indique d'abord un espace attenant à l'édifice ecclésial, placé sous le patronage d'une personne divine ou d'un saint. Mais il désigne aussi dans le langage ecclésiastique de ce temps une fondation pieuse dont les revenus servent à célébrer des fonctions sacrées tout particulièrement des messes, soit pour des confréries, soit pour des familles qui les ont établies. Les chapelles ont été souvent construites tout autour de l'église pour abriter ces fondations pieuses. C'est le cas pour l'église St Paul. Le prêtre chargé de célébrer dans une chapelle, porte le titre de chapelain : il perçoit les honoraires correspondants à son office, c'est ce qu'on appelle un "bénéfice mineur", qui la plupart du temps ne permet pas de faire vivre le titulaire, mais ajouté à un autre bénéfice plus important lui permet de mener une vie décente. Ainsi nous voyons que la chapelle Saint-Blaise est desservie par le vicaire perpétuel de **Saint-Jean de la Blaquière**.

Trois pages du procès-verbal de visite nous font connaître ces douze chapelles, leurs titres, les fondateurs, les chapelains et leurs revenus. S'il n'est pas possible de tout citer, je vais m'efforcer de dire l'essentiel sur ce sujet. Comme le rédacteur du procès-verbal, je les énumère dans l'ordre du procès-verbal. (voir le plan).

1re chapelle : *"Du côté de l'Evangile (à gauche du maître-autel) il y a une chapelle dédiée à Notre-Dame, fondée de toute ancienneté, possédée par* M. Pierre FROMENTY *prêtre, consistant en deux ou trois pièces de terre rurales de peu de valeur".*
Mais nous ne connaissons ni le fondateur, ni en quoi consiste la fondation.

©Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais (G.R.E.C.) : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

2e chapelle : "*Chapelle de St Jean qui est au seigneur de la dite ville sans autres titulaires que les chapelains du Rang, concistant en la rente annuelle de 25 livres à prendre sur la rente du dit seigneur.*" Cette chapelle est donc la chapelle seigneuriale desservie, comme nous l'apprenons plus loin, par dix prêtres appartenant à des familles clermontaises et dénommés, nous ne savons pourquoi "chapelains du Rang."

3e chapelle : "*Chapelle à l'honneur de Sainte Croix fondée par* M. Jean VAISSIÈRE *prêtre... consistant en une maison, un jardin et trois pièces de terre rurales de peu de valeur... de la collation de l'œuvre de l'ospital et du prieur.*"

4e chapelle : "*Plus ensuite la chapelle de Saint Antoine où estoit anciennement la confrérie des marchands, possédée par* M. Jean MARTIN *prêtre.*"

5e chapelle : "*Plus autre chapelle à l'honneur de SAINT BLAISE dont la fondation est inconnue et en est pourvue M. Guillaume CHENION, vicaire de* ***St Jean de la Blaquière****... de la nomination des consuls et de notre collation.*" En marge de ce texte il est dit : "*la confrérie des cordonniers et couroyeurs (ceux qui apprêtent le cuir) qui font faire le service l'ont blanchie et ornée.*"

6e chapelle : "*Plus ensuite, celle de Saint Roch que les confrères ont reblanchie et ornée, sans titre ny fondation et néanmoins la mieux servie.*" La dévotion à Saint Roch est très ancienne à **Clermont** : la confrérie en son honneur existait déjà à l'époque du concile de **Constance** (1414-1418) selon Augustin FLICHE, qui ne donne pas ses sources (*L'art et les Saints : Saint Roch* p. 26).

7e chapelle : "C'est l'absidiole qui ferme le bas-côté sud de l'église, comme l'indique la mention "*du côté de l'épitre*", en effet, avant la réforme liturgique promulguée par le concile **Vatican** II le 4 décembre 1963, l'épitre se lisait sur le côté droit de l'autel. Elle était dédiée au Saint-Esprit et "*possédée par M. Etienne MARTIN prêtre, fondée par la famille d'ARCHIMBAUD, consistant en une maison et trois pièces (de terre) rurales, de la nomination des Ouvriers et de notre collation.*"

8e chapelle : "*Plus en suitte du même coté la chapelle de St FABIAN et St SÉBASTIAN, sans titre ny fondation dans laquelle se fait (se tient) la confrérie des tisserands*".

9e chapelle : *Plus en suitte "la chapelle de St AMAND et St FULCRAND, aussi sans titre ni fondation de laquelle se servent les blanchiers pour leur confrérie".* Les blanchiers étaient ceux qui travaillaient au blanchiment des toiles qui à cette époque, étaient confectionnées en grand nombre à **Clermont**. Comme on peut le remarquer sur le plan cette chapelle est moitié moins profonde que les autres.

10e chapelle : "*Plus en suite autre chapelle des âmes (les âmes du Purgatoire) servie par les prêtres et chapelains du Rang, concistant en certaines pensions (revenus) de valeur de 65 livres sur plusieurs pièces (de terre) y compris les 25 livres du dit seigneur de* ***Clermont****.* La dévotion aux âmes du Purgatoire (aux défunts) fut très vivace dans les paroisses depuis le XIe siècle. On fait célébrer un grand nombre de messes à leur intention. Nous avons mentionné plus haut le "bassin du Purgatoire". C'est pourquoi ce sont les chapelains du Rang qui étaient au nombre de dix, qui assuraient le service de cette chapelle où les messes devaient se succéder durant toute la matinée.

11e chapelle : "*Plus en suite autre chapelle de St ELOY sans titre ny fondation de laquelle se servent les mareschaux et autres confréries de St ELOY*". La confrérie de St Eloy rassemblait les maréchaux ferrants, les forgerons et les orfèvres dont il est le patron céleste.

12e chapelle : "*Plus autre chapelle de St Jacques servie par trois chapelains scavoir par Messire Jean BABOT, archiprêtre de notre église (c'est l'évêque qui parle : il s'agit donc de l'église cathédrale de* ***Lodève****), M. Guillaume MESSIER prieur de St Martin (il s'agit de Saint-Martin d'AUREILHAC, sur la commune de* ***Brignac****) et par M. Jean COUDERC, consistant en maisons, champs, pré et olivettes rurales, fondée par divers particuliers*". C'était la chapelle des pélerins de Saint-Jacques de Compostelle, ce qui explique l'importance des biens qui en dépendaient et le nombre des chapelains qui y assuraient le service religieux.

En plus des douze chapelles de l'église, il y avait une fondation supplémentaire : "*est à noter quantièmement y avait un autel entre les chapelles de St FABIAN et St SÉBASTIAN et St AMANS et St FOURCAND (FULCRAN) à l'honneur des Onze mille vierges (Ste URSULE et ses compagnes) la fondation duquel subsiste encore pour ce jourd'hui sous les divers titres (de propriété) possédés par Messires François SAINT-PAUL et André LAURANS vicaire de* ***Nébian****".* On

©Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais (G.R.E.C.) : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

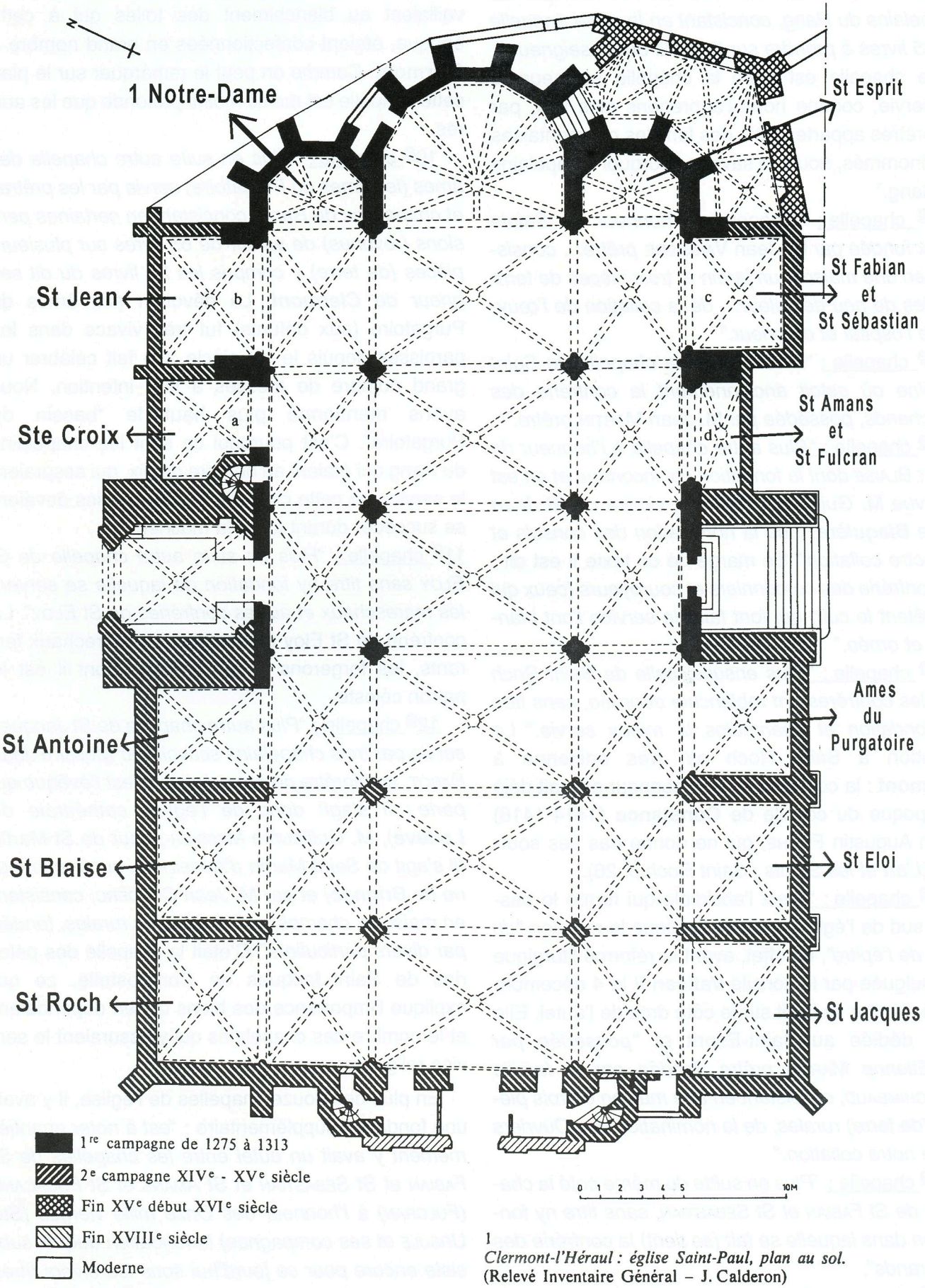

1
Clermont-l'Héraul : église Saint-Paul, plan au sol.
(Relevé Inventaire Général – J. Calderon)

©Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais (G.R.E.C.) : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

peut penser que cet autel était adossé au pilier, plus large que les autres, qui séparait les deux chapelles citées dans le texte.

Cimetières et sépultures

Une des caractéristiques de l'église paroissiale, c'est de posséder un cimetière, la plupart du temps attenant à l'édifice. Il en était ainsi pour l'église Saint-Paul de **Clermont**. Ce cimetière s'étendait autour de l'église depuis la porte sud jusqu'au mur qui protégeait, au nord, le passage reliant la porte nord à la porte Saint-Paul de l'enceinte fortifiée de la Ville, comme on peut le voir sur le plan de **Clermont l'Hérault** du XIIIe au XVIIIe siècle publié par Gaston COMBARNOUS dans son étude **Clermont l'Hérault**, "*Ancienne Place-Forte et Vieux marché*" (Annales du Midi Tome 72, n°51). Dans le procès-verbal de la visite pastorale, l'évêque déclare : *"le cimetière est joignant la dite église, clos de murailles, lequel demeure néanmoins toujours ouvert, à cause de quoi le menu peuple et les enfants y vont faire mille ordures. Sera ordonné que la dite porte demeurera toujours fermée à clef sans qu'elle puisse être ouverte que pour la sépulture des morts et pour le service qui s'y fait aux absoutes de morts tandis (tant) que le grand portal du fons (fond) de la dite église demeurera muré comme il est."*

Comme on le voit, à cette époque, la porte ouest de l'église était murée, sans doute depuis les guerres de religion, ce qui empêchait les fidèles d'entrer dans l'église en traversant le cimetière. Cette situation favorisait les "incongruités" dont l'évêque fait état : de là sa décision de tenir habituellement fermée la porte du cimetière sauf pour les enterrements et absoutes sur les tombes. Mais il a soin d'ajouter que cette interdiction cessera lorsque l'on rouvrira la porte ouest de l'église : "*auquel cas le peuple pourra prendre son passage par le dit cimetière comme il avait accoutumé ci-devant, à la charge qu'on empêche qu'on y face ci-après les dites ordures.*"

Le procès-verbal signale encore que "*outre lequel grand cimetière y en a un autre petit au devant la porte du clocher.*" Il s'agit ici de l'espace compris entre les deux murailles qui protégeaient le passage permettant de se rendre de la ville à l'église, cette dernière étant située en dehors de l'enceinte fortifiée. (Voir le plan de Gaston COMBARNOUS). A cette époque, on enterrait donc aussi dans cet espace.

Mais, comme dans toutes les paroisses à cette époque, on avait pris l'habitude d'inhumer les morts à l'intérieur même de l'édifice, ce qui posait des problèmes. *"Le prieur nous a fait entendre que la plupart des habitans font leur sépulture en la dite église sans payer à l'ouvrier le droit d'ouverture. Sera ordonné que ci après personne n'y pourra être enterré sans payer le dit droit qui est dix livres et sans y mettre une tombe de la longueur et largeur convenable".* Certes, l'évêque se préoccupe des finances de la paroisse, mais il veut aussi que cette coutume, qui est un véritable abus, ne nuise pas à l'esthétique de l'édifice et au bon état du sol, c'est pourquoi il ordonne que chaque sépulture soit recouverte par une dalle en pierre de même format *"en telle sorte que la proportion et cimetric (symétrie) soit gardée au pavé de la dite église".*

Après tous ces renseignements d'ordre matériel sur l'église paroissiale et son fonctionnement, on s'attendrait à trouver des informations sur la vie de la communauté paroissiale, comme c'est le cas dans les procès-verbaux de visite pastorale. Malheureusement il n'en est rien pour la visite de la paroisse de **Clermont**. Il est simplement dit : *"y a environ 4 000 âmes de communion et bien près de 400 huguenots. N'y a aucune personne scandaleuse que trois ou 4 dont nous prendrons une stricte connaissance pour y pourvoir avant partir d'icy".* Dans l'estimation de la population, n'étaient comptées que les personnes aptes à communier à la messe : ce chiffre excluait donc les enfants qui n'avaient pas encore été admis au sacrement de l'Eucharistie. Il y avait également environ 400 protestants qui formaient une des trois communautés réformées du diocèse de **Lodève** : **Canet**, **Clermont** et **Saint-André de Sangonis**. On peut donc estimer à 6 500 habitants environ la population de **Clermont** en ce premier tiers du XVIIe siècle ce qui est à peu près l'équivalent de la population actuelle. Quant aux personnes scandaleuses, sans doute des prostituées, l'évêque veut en savoir plus avant de prendre une décision à leur sujet. Mais nous restons sur notre faim : rien sur l'instruction religieuse des enfants (catéchèse) rien sur la formation chrétienne des adultes (prédication, missions etc.), c'est regrettable !

Abbé Gérard Alzieu

©Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais (G.R.E.C.) : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

©Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais (G.R.E.C.) : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

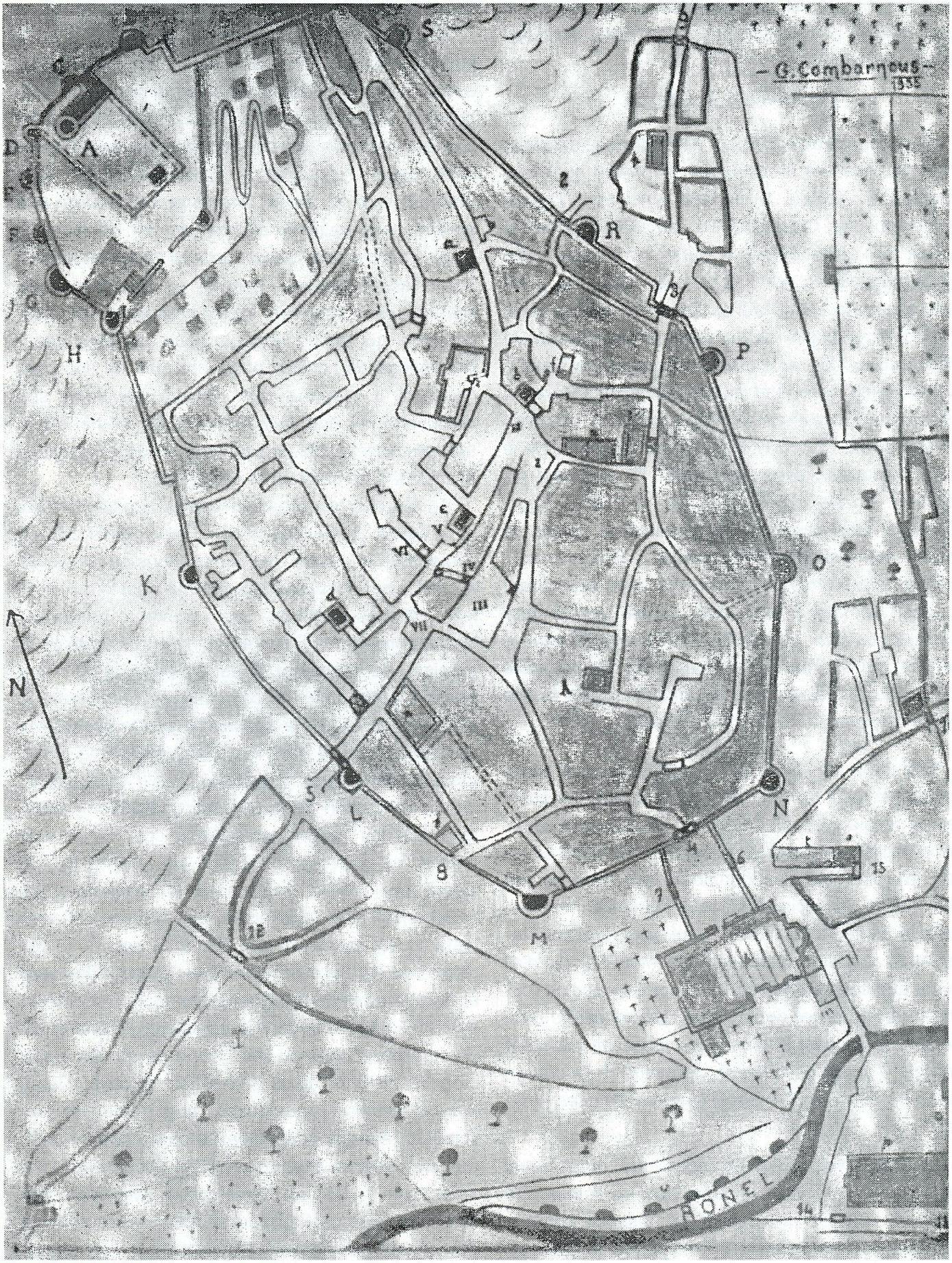

Plan de Clermont-l'Hérault du XIII au XVIII siècle.
Echelle : 1/2.800; 1 cm = 28 m
Gaston Combarnous, Clermont l'Hérault "place forte et vieux marché"